

TYPOLOGIES ET INDICATEURS DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (EAJE) EN EUROPE

PERRINE HUMBLET* ET GAËLLE AMERIJCKX**
(UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE,
UNITÉ POLITIQUE ET SERVICES À L'ENFANCE)

RÉSUMÉ:

Les dispositifs d'éducation et d'accueil du jeune enfant (EAJE) sont déterminants dans les inégalités de genre liées à la répartition du travail rémunéré et non rémunéré. Cet article analyse les systèmes d'EAJE selon quatre composantes structurelles (politique, organisation, ressources, performance), investiguées grâce à 14 indicateurs. Ceux-ci sont comparés pour 18 pays européens et au sein de deux groupes d'âge (0-3 ans, 3-6 ans). L'identification d'indicateurs pertinents pour l'analyse comparative amène à proposer deux typologies des systèmes d'EAJE, respectivement pour les enfants âgés de 0-3 ans et de 3 à 6 ans.

ABSTRACT:

Early Childhood Education and Care (ECEC) devices have a major impact on gender related issues with regards to paid and unpaid work. Here, these devices are considered through 4 structural components (policy, organization, resources, performance), investigated with fourteen indicators. And so, 18 European countries are compared, for 2 age groups (under 3's, 3 to 6). The identification of relevant indicators for comparative analysis resolves into two typologies for ECEC systems for children of 0-3 years and 3-6 years.

JEL CLASSIFICATION: J13.

MOTS-CLEFS: EAJE, garde d'enfants, éducation, indicateur, comparaison internationale, typologie, Union européenne.

KEYWORDS: ECEC, childcare, education, services, indicator, international comparison, typology, European Union.

* Téléphone : 32-2-555-40-61 ; fax : 32-2-555-40-49 ; e-mail : phumblet@ulb.ac.be, CP-597, route de lennik, 707, 1070 Bruxelles, Belgium.

** Téléphone : 32-2-555-40-91 ; fax : 32-2-555-40-49 ; e-mail : gaamerij@ulb.ac.be, CP-597, route de lennik, 707, 1070 Bruxelles, Belgium.

Ce papier a été réalisé dans le cadre du projet "Politiques Publiques pour Promouvoir l'Emploi des Parents et l'Inclusion Sociale –PEPSI", financé par la Politique Scientifique fédérale belge. Plus d'informations disponibles sur www.ulb.ac.be/pepsi

INTRODUCTION

Les inégalités de genre associées à la répartition du travail rémunéré et non rémunéré concernent tous les pays européens. Les analyses des Etats-providence identifient à ce propos trois dispositifs influant sur la dynamique d'inégalité. Il s'agit des politiques de « *care* » (surtout pour les enfants, et, dans une moindre mesure, pour les personnes âgées), des congés accordés aux parents et des transferts financiers en faveur des familles. Leurs développements au niveau national sont mis en regard de la situation des femmes sur le marché de l'emploi en dégageant des typologies des Etats-providence (Gornick & al, 1997 ; Jenson & Sineau, 1997 ; Korpi, 2000 ; Leira, 2002 ; Meulders & al., 2004). Certaines comparaisons internationales mettent en évidence que les trois dispositifs ne convergent pas sur le plan politique entre les différents pays européens (Avdeyeva, 2006). Trois orientations politiques sont identifiées (Leira, 2002 ; Korpi, 2000 ; Mahon, 2002). L'option conservatrice de soutien des familles en général, laissant les familles nucléaires gérer de manière privée la répartition des rôles et des tâches en leur sein, l'option libérale faisant du marché le régulateur de cette question, et enfin l'option de soutien du modèle familial à deux revenus au moyen de politiques publiques. Korpi (2002) distingue pour l'Europe d'une part les services d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans et les congés rémunérés en tant que mesures de soutien des familles à double revenu, et d'autre part les transferts financiers et les services préscolaires pour enfants de 3 ans jusqu'à l'âge de la scolarité en tant que soutien généralisé de l'ensemble des familles. Leira (2002) identifie les transferts financiers comme des mesures en faveur de la famille traditionnelle, les congés rémunérés accordés aux parents comme un renfort du partage des tâches entre les parents, et les services pour enfants comme un soutien de la famille bi-active. Pour cet auteur, les dispositifs reflètent différemment les processus de « démarchandisation » et de « défamilisation ». Les congés parentaux et les aides financières sont compris comme des mesures prises dans un cadre à la fois de familisation et de démarchandisation des rapports des citoyens à l'Etat. Quant au financement public des services de garde et aux aides financières à l'appui de la demande de garde d'enfant, l'auteur les considère comme des mesures à la fois de défamilisation et de marchandisation, publique ou privée.

Les politiques relatives à la garde d'enfants ne sont pas uniquement liées à la problématique des inégalités de genre ; elle se sont inscrites durablement dans le cadre des politiques liant l'Etat, le marché et la société depuis les années 1970 dans la majorité des pays européens (Jenson & Sineau, 1997). Des objectifs d'éducation ou d'aide sociale, de lutte contre la pauvreté ou encore de soutien de la fécondité les ont également orientées, par-delà la question de la répartition des tâches de la vie familiale et de la vie professionnelle. Trois études internationales de grande ampleur ont chacune montré que les systèmes d'éducation et de garde non parentale, formelle ou informelle, des enfants en dessous de l'âge de l'obligation scolaire sont complexes. L'étude dirigée par Monchrieff Cochran (1993) s'est inscrite dans un cadre d'analyse de politiques éducatives et sociales. Elle décrit les facteurs de développement des politiques et des programmes d'accueil et d'éducation du jeune enfant dans 29 pays sur 5 continents. Cochran met en évidence leur caractère dynamique et évolutif et propose quelques dimensions pour analyser leur développement : l'option d'accueil collective ou individuelle, la formation théorique ou de terrain, le curriculum concernant le *care* ou l'éducation, les objectifs de

développement ou d'instruction de l'enfant, la place de l'enfant, l'approche théorique pédagogique, l'implication/non implication des parents, les valeurs et le contenu culturel.

Les travaux et analyses du réseau d'experts nationaux au sein du *Réseau européen des modes de garde d'enfants* (1996) ont été situés dans le cadre des mesures d'égalité entre les genres organisé par la Commission européenne. Ouvrant de 1986 à 1995, le réseau a comparé les systèmes selon huit caractéristiques principales, à savoir la cohérence entre objectifs et au niveau des services, l'accessibilité, la couverture de la demande, le mode de définition de la qualité, la professionnalisation du secteur (formation et conditions de travail), le financement, l'information, les congés parentaux et la flexibilité du cadre de travail. Enfin, l'examen thématique (1998-2006) des politiques d'Education et d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), cette fois mis en œuvre par l'OCDE (2001c ; 2006g) a opéré quant à lui dans le cadre politique de la vision continue des apprentissages tout au long de la vie, partant de l'hypothèse que cet objectif ne pouvait se réaliser qu'au prix d'un accès élargi à des services de très grande qualité, et ce dès le plus jeune âge. On y trouve également identifiés « huit éléments politiques majeurs de nature à favoriser un accès équitable à une EAJE de qualité », l'accessibilité la plus large, le processus d'amélioration de la qualité, le renforcement de la cohérence et de la coordination des politiques d'EAJE, le niveau adéquat des investissements, une formation et des conditions de travail adéquates, le développement de cadres pédagogiques et la participation effective des parents, familles et communautés.

Ces études internationales ont significativement amélioré la compréhension des politiques d'EAJE et offrent ainsi des références de qualité pour l'analyse comparée des politiques relatives à la petite enfance. Elles ont représenté les références théoriques pour une revue critique des indicateurs des systèmes d'EAJE qui a débouché sur la proposition d'un ensemble de 14 indicateurs pour les pays de l'UE (Amerijckx & Humblet, 2008a). Ces indicateurs ont été construits en tenant compte de la fonction spécifique des services d'EAJE par rapport à la finalité politique d'égalité de genre et au modèle égalitariste de Mahon (2002). Cette finalité vise une participation égale des hommes et des femmes au care et au marché du travail tout en prenant en considération la qualité des expériences des enfants dans les services et la situation des professionnels du secteur. Selon Mahon (2002), les dispositifs nécessaires au modèle politique égalitariste se rapportent aux services d'EAJE et aux congés. Les services d'EAJE doivent être universellement accessibles, y compris financièrement, leur utilisation doit passer par un droit égal d'accès à tous les enfants, et la valeur des activités de *care* doit être reconnue par une formation supérieure et des conditions salariales et de travail favorables pour les professionnels de ce secteur.

Cet article a pour objectif de comparer les pays de l'UE sur la base des indicateurs sélectionnés (Amerijckx & Humblet, 2008a) et de proposer des typologies des systèmes d'EAJE. Les valeurs des 14 indicateurs sont d'abord comparées, puis dans un deuxième temps, les indicateurs qui contribuent le plus à différencier les 18 pays de l'UE sur le plan de leur système d'EAJE sont sélectionnés. Des profils de systèmes d'EAJE sont ensuite identifiés pour les 18 pays de l'UE, en partant des relations que les indicateurs retenus à l'étape précédente entretiennent entre eux.

1. MÉTHODES

Après la sélection critique des indicateurs du système d'EAJE (Tableau 1), les données par pays ont été compilées pour constituer une base de données. Différentes méthodes ont été utilisées : compilation critique de l'information disponible dans la littérature internationale portant sur la comparaison des dispositifs pour la petite enfance en Europe ; recours aux instituts nationaux de statistique et ministères en charge de l'EAJE; validation externe de la compilation et collecte de nouvelles informations auprès de chercheurs travaillant sur la thématique au sein des différents pays (Amerijckx & Humblet, 2008b) ; calcul de nouveaux indicateurs¹, notamment dans la base de données coordonnée par Eurostat, EU-SILC (*Survey on Income & Living Conditions*).

TABLEAU 1. INDICATEURS DU SYSTÈME DE L'EAJE

Dimensions EAJE	Indicateurs	Années disponibles	Cohérence internationale (1)	Commentaires	Type de source ou source (2)
Structure politique et légale	Age de l'obligation scolaire	2008	√	Hongrie : entre 6 et 8 ans	Eurydice
	Age de l'admission en préscolaire	2008	√√		en routine
	Tutelle	2008	√√		en routine
	Droit à l'accueil	2008	√	Age du droit variable	en routine
	Politique intégrée	2008	√√		en routine
	Déclaration de politique nationale	2006	√	Décentralisation des politiques EAJE dans certains pays	BDD-PEPSI
Organisation	Indice horaire annuel du service collectif principal	2008	√√		BDD-PEPSI
	Part du secteur subventionné	après 2000	√		Littérature
	Modalités de fixation du tarif	après 2000	√√		BDD-PEPSI
	Coût (%APW) de la garde (<3ans)	2001-2003	√	Déductibilité des frais de garde exclus du calcul	Littérature
	%PIB investi ISCED 0	2001-2005	√	Résidus autres niveaux d'enseignement inclus	Eurostat
Qualité	Taux encadrement moyen en service collectif	après 2000	√	Variations régionales	Littérature
	Niveau de formation initiale requis pour le personnel en contact principal avec l'enfant	2000-2007	√√	modifications rapides pour les 0-3 ans	Littérature
Performance	Intensité d'utilisation des services (%ETP)	2005	√	Accueillantes autonomes exclues alors que leur poids dans l'offre varie entre pays	BDD-PEPSI

(1) √√ = cohérence élevée ; √ = cohérence moyenne ; (2) Sources : en routine=dans les descriptions nationales ; littérature=publications variant selon les pays couverts ; Base de données PEPSI.

L'analyse typologique des politiques d'EAJE se base sur l'utilisation d'indicateurs et d'analyses factorielles. Les analyses factorielles présentent l'intérêt de prendre simultanément en compte différentes dimensions d'une politique et de faciliter l'exercice de comparaison internationale. Cette méthode offre néanmoins des écueils reconnus qui sont liés d'une part aux compromis entre conceptualisation théorique et données empiriques, et d'autre part aux méthodes tant au niveau des variables qu'à celui de l'application des analyses multivariées (Nardo et al, 2005). Des règles de bonnes conduites pour la construction d'indicateurs composites ont été proposées par l'OCDE (Nardo, 2005). Selon celles-ci la validité des résultats dépend de la qualité du cadre théorique mobilisé

¹ On trouvera en annexe 2, les modalités de construction des indicateurs calculés pour cette analyse.

pour l'identification des informations pertinentes, de la qualité de l'information, ainsi que de la rigueur de la construction des variables sur lesquelles se base l'indicateur composite.

Le cadre théorique est issu des trois travaux précités (Cochran & al., 1993 ; Réseau des modes de garde, 1996; OECD, 2001c & 2006g). La sélection des caractéristiques des politiques d'EAJE des Etats membres repose sur des principes similaires à l'étude de Gornick & al. (1997), à savoir qu'il s'agit d'une caractéristique du système qui est justifiée sur le plan théorique et qui résulte de décisions des autorités publiques responsables et non d'arrangements entre personnes privées. Les indicateurs définitifs de cette étude sont justifiés, documentés et évalués sur la base des six critères suivants : les données doivent être valides, précises, récentes, accessibles, interprétables et cohérentes (Tableau 1). Les étapes y aboutissant ont fait l'objet d'un article précédent dans cette revue (Amerijckx & Humblet, 2008a).

Les indicateurs proposés sont exposés selon quatre dimensions d'analyse, la structure légale et politique, l'organisation, la qualité, et les performances. Ils sont à chaque fois différenciés selon le groupe d'âge : de la naissance à 3 ans (environ l'âge d'accès à un service préscolaire), et de 3 ans à l'âge de la scolarité primaire (tranche d'âge correspondant au recours aux services pré-primaires). Notons ici qu'au niveau international les indicateurs relatifs aux dispositifs pour les enfants de moins de 3 ans présentent une hétérogénéité supérieure à celle pour les enfants d'âge préscolaire. Des défaillances au niveau de la cohérence entre les pays peuvent affecter les concepts, les définitions ou la méthode de mesure. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes adjoints la collaboration d'experts nationaux qui ont validés des fiches nationales de données ayant servi à cette analyse (Amerijckx & Humblet, 2008b).

La question de la gestion des données manquantes s'est posée en amont de l'analyse, à savoir lors de la sélection des variables à utiliser. Cette contrainte a par ailleurs réduit l'analyse à 18 pays européens: Allemagne (DE), Autriche (AT), Belgique (BE), Danemark (DK), Espagne (ES), Finlande (FI), France (FR), Grèce (EL), Hongrie (HU), Irlande (IE), Italie (IT), Luxembourg (LU), Pays Bas (NL), Pologne (PL), Portugal (PT), République tchèque (CZ), Royaume Uni (UK), Suède (SE).

Des analyses factorielles des 14 indicateurs par pays ont permis d'identifier les indicateurs qui contribuent le plus à différencier les pays sur base des valeurs observées pour chaque indicateur. Certains indicateurs étant qualitatifs et d'autres quantitatifs, deux types d'analyses factorielles ont été utilisés, l'analyse factorielle des correspondances multiples (AFCM) et l'analyse en composantes principales (ACP).

L'analyse des correspondances multiples (AFCM) est une méthode factorielle de réduction des données, appropriée dans le cas des tableaux de données où les variables sont qualitatives. L'AFCM permet de décrire simultanément les relations entre les modalités des variables. Elle extrait des axes (analogues à la notion de composante), et permet d'analyser les oppositions et les proximités entre les modalités correctement représentées sur un plan

factoriel. Dans l'interprétation, il est possible d'identifier des sous-groupes de modalités des variables ou de pays représentés sur le plan factoriel. L'AFCM a été appliquée aux indicateurs qualitatifs concernant la structure politique et légale de l'EAJE (Tableau 1). Parmi ceux-ci, l'âge minimal d'accès aux services préscolaires a été catégorisé en 'préprimaire' pour l'année obligatoire réservée aux enfants âgés de 6 ans avant leur entrée à l'école primaire à l'âge de 7 ans, en 'préscolaire' pour les services accessibles aux enfants de 3 ou 4 ans, et 'préscolaire précoce' pour les services préscolaires accessibles aux enfants dès l'âge de 2 ans. L'âge d'entrée à l'école primaire comprend les catégories nominales 5 ans, 6 ans et 7 ans. Les scores factoriels des pays obtenus sur le premier axe ont été exportés dans l'analyse en composantes principales, méthode appropriée aux données quantitatives. L'AFCM a été effectuée avec le logiciel SPSS 16.0.1. (*Data reduction, optimal scaling*).

L'ACP permet quant à elle d'étudier des tableaux de données pour des variables quantitatives. La méthode consiste en une réduction de l'information comprise dans le tableau, au travers de la production de nouvelles variables synthétiques, les composantes, qui sont orthogonales, c'est-à-dire non corrélées entre elles. Quelques critères sont à considérer pour valider les conditions d'application de l'ACP mais ils sont très variables (Nardo, 2005) : ils concernent la taille de l'effectif (au minimum 10), et le ratio effectif par variable (au moins >3). Les données ont été transformées (centrées et réduites), afin d'éviter des distorsions. Afin d'optimiser la lecture et l'interprétation des axes, des rotations orthogonales (varimax) ont été opérées sur les 2 premières composantes. Le test de Kaiser-Meyer-Olkin (mesure d'adéquation de l'échantillon des données) a été appliqué (modèles valides si KMO > 0.6). L'ACP a été effectuée pour les indicateurs relatifs aux dimensions d'organisation, de qualité, et de performance ainsi que sur les scores factoriels de la dimension 1 de l'AFCM traitant de la dimension politique. L'ACP a été réalisée avec le logiciel STATA 10 (*Multivariate Factor Analysis, PCA et postestimations*).

Par la suite, des typologies de pays pour les deux groupes d'âges ont été réalisées sur base des indicateurs maintenus à la suite des analyses factorielles. Sur cette base, les pays partageant des similarités sont présentés dans des graphiques en étoile.

2. RÉSULTATS

Les valeurs des indicateurs obtenues pour les quatre dimensions des politiques sont présentées et commentées séparément avant de procéder à une recherche de typologies des systèmes d'EAJE.

2.1. LA STRUCTURE POLITIQUE ET LÉGALE

La structure politique et légale est représentée par cinq indicateurs (voir Tableau 1): le ministère compétent (Tutelle) ; l'âge d'accès aux services formels du préscolaire ou du primaire ; le principe de droit d'accès à l'EAJE ; la structure intégrée (0-6 ans) ou disjointe (0-3 ans, 3-6 ans) de la politique de l'EAJE ; et la présence d'une déclaration formelle de politique nationale pour l'EAJE.

Pour les enfants de moins de 3 ans (Tableau 2), on observe que les trois pays scandinaves de l'UE (DK, FI, SE) partagent plusieurs caractéristiques communes. L'âge d'accès à une structure appelée 'préprimaire' y est tardif, le droit à l'accueil en EAJE y est reconnu, la politique d'EAJE est intégrée et ne reconnaît pas deux groupes d'âges, et une déclaration de politique nationale d'EAJE est disponible. Ils sont rejoints par la Hongrie, s'agissant du droit à l'accueil, et par l'Espagne comme pays disposant d'une politique d'EAJE intégrée. Notons le cas des Pays Bas qui ont récemment placé l'EAJE sous l'unique tutelle de l'Education. On ne peut cependant parler d'une politique intégrée, aucun autre élément ne reliant à ce jour les politiques distinctes pour les deux groupes d'âge. Les pays scandinaves offrent des services d'EAJE intégrés pour l'ensemble de la tranche d'âge de 0 à 6 ans et à 6 ans, une classe 'préprimaire' est organisée avant l'âge d'entrée dans l'enseignement primaire.

Dans les autres pays, la politique est scindée en deux ministères, l'un pour l'éducation et l'autre pour le *welfare*, et l'accès à des services de forme 'scolaire' (le préscolaire) est plus précoce, la majorité à 3 ans, et même à l'âge de 2 ans pour 5 d'entre eux (BE, CZ, DE, FR, PL). La moitié des pays disposent d'une déclaration de politique nationale, mais certains pays, comme la Belgique ou l'Autriche par exemple, qui ne sont pas dans ce cas, disposent néanmoins d'équivalents au niveau subnational (respectivement pour les Communautés et les Länder). Par contre l'Espagne, fortement régionalisée, dispose d'un texte national de politique d'EAJE et d'une politique intégrée au sein du ministère de l'éducation.

TABLEAU 2. STRUCTURE POLITIQUE ET LÉGALE DE L'EAJE POUR LES ENFANTS DE LA NAISSANCE À L'ÂGE DE 3 ANS DANS UE-15, CZ, HU, PL (2007-2008)

Ministère (1)		Age pré-scolaire (2)		Droit à l'accueil (3)		Politique Intégrée / Disjointe (4)		Texte de politique nationale (5)	
ES	E	DK	6	DK	0	DK	I	DE	0
NL	E	FI	6	FI	0	ES	I	DK	0
SE	E	SE	6	HU	0	FI	I	ES	0
AT	W	EL	4	SE	0	SE	I	FI	0
BE	W	IE	4	AT	N	AT	S	FR	0
CZ	W	NL	4	BE	N	BE	S	IE	0
DE	W	AT	3	CZ	N	CZ	S	NL	0
DK	W	ES	3	DE	N	DE	S	PL	0
EL	W	HU	3	EL	N	EL	S	SE	0
FI	W	IT	3	ES	N	FR	S	UK	0
FR	W	LU	3	FR	N	HU	S	AT	N
HU	W	PT	3	IE	N	IE	S	BE	N
IE	W	UK	3	IT	N	IT	S	CZ	N
IT	W	BE	2,5	LU	N	LU	S	EL	N
LU	W	CZ	2,5	NL	N	NL	S	HU	N
PL	W	DE	2,5	PL	N	PL	S	IT	N
PT	W	FR	2,5	PT	N	PT	S	LU	N
UK	W	PL	2,5	UK	N	UK	S	PT	N

(1) W=Welfare c'est-à-dire Santé, Social, Famille, Travail ; E=Education (Source : BDD-PEPSI) ; (2) Age de l'entrée autorisée en préscolaire (Source : Amerijckx & Humblet, 2008b) ; (3) Présence d'un droit à l'accueil, N=non ; 0=oui. (Source : BDD-PEPSI) ; NB: SE = pour parents d'enfants de 1 an au travail ou en formation, DK = à partir de 1 an en cas de demande, HU = pour parents d'enfants de 6 mois au travail ; (4) I=politique intégrée ; S= politique scindée (Source : BDD-PEPSI) ; (5) Présence d'un texte officiel pour l'EAJE, 0=oui, N=Non (Source : BDD-PEPSI).

Pour les enfants d'âge préscolaire, c'est-à-dire de 3 à 6 ans (Tableau 3), l'analyse indique une convergence supérieure des indicateurs entre les pays. L'existence d'un document de politique nationale d'EAJE, la reconnaissance d'un droit à l'accueil préscolaire et la responsabilité du ministère de l'éducation constituent des indicateurs d'une politique d'accès universel à finalité éducative. Ces caractéristiques se retrouvent dans la majorité des pays analysés. La politique d'EAJE intégrée est associée à l'organisation d'une classe 'préprimaire' et à un âge tardif d'entrée à l'école primaire dans les pays scandinaves (DK, ES, FI, SE). Parmi eux, la tutelle relève soit du secteur éducatif (ES, SE) soit des affaires sociales (welfare) (DK et FI).

**TABLEAU 3. STRUCTURE POLITIQUE ET LÉGALE DE L'EAJE POUR LES ENFANTS
3-6 ANS DANS UE-15, CZ, HU, PL (2007-2008)**

Ministère (1)		Age scolaire (2)		Droit à l'accueil (3)		Politique Intégrée / Disjointe (4)		Texte de politique nationale (5)	
AT	E	DK	7	AT	0	DK	I	CZ	0
BE	E	FI	7	BE	0	ES	I	DE	0
CZ	E	PL	7	DE	0	FI	I	DK	0
DE	E	SE	7	DK	0	SE	I	EL	0
EL	E	AT	6	FI	0	AT	S	ES	0
ES	E	BE	6	FR	0	BE	S	FI	0
FR	E	CZ	6	HU	0	CZ	S	FR	0
HU	E	DE	6	IE	0	DE	S	IE	0
IE	E	EL	6	IT	0	EL	S	IT	0
IT	E	ES	6	LU	0	FR	S	LU	0
LU	E	FR	6	NL	0	HU	S	NL	0
NL	E	IE	6	PL	0	IE	S	PL	0
PL	E	IT	6	PT	0	IT	S	PT	0
PT	E	LU	6	SE	0	LU	S	SE	0
SE	E	PT	6	UK	0	NL	S	UK	0
UK	E	HU	5	CZ	N	PL	S	AT	N
DK	W	NL	5	EL	N	PT	S	BE	N
FI	W	UK	5	ES	N	UK	S	HU	N

(1) W=Welfare c'est-à-dire Santé, Social, Famille, Travail ; E=Education (Source : Eurydice, 2008) ; (2) Age de l'obligation d'enseignement primaire (Source : Eurydice, 2008) ; (3) Présence d'un droit à l'accueil, N=non; 0=oui. (Source : BDD-PEPSI) ; (4) I = politique intégrée ; S = politique scindée (Source : BDD-PEPSI) ; (5) Présence d'un texte officiel pour l'EAJE, 0=Oui, N=Non (Source : BDD-PEPSI).

2.2. L'ORGANISATION

L'organisation est envisagée sous l'angle de l'accessibilité et du financement. Les indicateurs d'accessibilité concernent l'accessibilité horaire (voir la construction de l'indicateur en annexe 2), l'accessibilité sociale – en terme de mode de fixation du tarif dans le secteur de l'EAJE dominant, et l'accessibilité financière – en terme de coût de l'EAJE en proportion du salaire d'un travailleur moyen pour l'EAJE des 0-3 ans. L'accessibilité est approchée par la part du secteur public (mesuré en nombre de places ou d'enfants inscrits) pour le secteur des 0-3 ans et des 3-6 ans. Le financement n'est disponible que pour le niveau ISCED-0 ; il est mesuré par la part (pourcentage) du PIB investi dans le secteur.

TABLEAU 4. INDICATEURS RELATIFS À L'ORGANISATION DE L'EAJE POUR LES 0-3 ANS DANS UE-15, CZ, HU, PL

Indice d'offre horaire (service principal) (1)		Modalité du type de tarif (service principal) (2)		Coût (% salaire ouvrier moyen) (3)		Part (%) du secteur public (4)	
SE	108,00	BE	P	HU ²	6,0	CZ	>65%
NL	102,33	CZ	P	SE ²	6,0	DK	>65%
DK	101,33	DE	P	PL ²	6,8	FI	>65%
FI	101,33	DK	P	EL ¹	7,0	HU	>65%
IE	101,33	FR	P	ES ²	7,5	PL	>65%
UK	101,33	HU	P	DK ²	8,0	SE	>65%
LU	100,00	IT	P	FI ²	8,0	AT	50-65%
AT	98,67	SE	P	CZ ²	10,0	BE	50-65%
FR	98,00	AT	F	DE ^{1a}	12,0	DE	50-65%
BE	96,00	FI	F	AT ²	13,0	FR	50-65%
PL	95,33	PL	F	BE ^{1b}	16,0	IT	50-65%
HU	95,00	EL	L	PT ¹	19,0	EL	<50%
ES	93,33	ES	L	UK ¹	25,0	ES	<50%
IT	90,67	IE	L	IE ²	27,5	IE	<50%
PT	90,33	LU	L	NL ¹	29,0	LU	<50%
DE	90,00	NL	L	LU ¹	32,4	NL	<50%
CZ	86,67	PT	L	FR ¹	34,0	PT	<50%
EL	79,33	UK	L	IT ³	nd	UK	<50%

(1) Source : Amerijckx & Humblet, 2008b ; Calcul (voir Annexe) ; (2) L=Libre ; G=Gratuit ; P=Proportionnel au revenu ; F=Forfait. NB : AT, PL = Forfait spécial pour les ménages à faibles revenus ; HU = gratuit pour les ménages à faibles revenus (Source : BDD-PEPSI) ; (3) 1 = pays avec déductibilité fiscale ; 1a = DE déductibilité partielle ; 1b = Communauté française de Belgique ; 2 = pays sans déductibilité fiscale ; nd = pas de données pour IT (Source : Immervol & Barber, 2006 ; sauf LU, PL où BDD-PEPSI) ; (4) Source : BDD-PEPSI.

L'accessibilité de l'EAJE pour les 0-3 ans dans les 18 pays examinés est variable selon l'indicateur étudié (Tableau 4). L'indice horaire d'ouverture annuelle varie entre des valeurs extrêmes de 79 et 108, avec une moyenne de 96. Dans 7 pays (SE, NL, DK, FI, IE, UK, LU), l'horaire des services pour jeunes enfants est équivalent ou supérieur à l'indice 100, qui représente une ouverture de 10 heures par jour, 5 jours par semaine et 50 semaines par an. La Grèce est le pays où l'indice d'offre horaire diffère le plus, avec une différence de 27% par rapport à la référence maximale (SE). Sur le plan de l'accessibilité sociale et financière, les limites sont plus franches. Le classement des pays selon la modalité de fixation de la participation parentale dans les frais d'accueil indique que la fréquentation n'est gratuite dans aucun pays examiné, et, dans cinq d'entre eux (IE, LU, NL, PT, UK), elle est fixée librement dans le type de service prédominant sur le marché (secteur privé). Cet indicateur est étroitement lié au niveau du tarif proprement dit. Le coût moyen, secteurs privé et public confondus, est inférieur ou égal à 12% du salaire ouvrier moyen dans la moitié des pays. Les pays où le coût de l'EAJE est supérieur sont également des pays où le secteur privé domine et où la déductibilité fiscale des frais de garde est proposée et joue un rôle de subvention par la demande.

**TABLEAU 5. INDICATEURS RELATIFS À L'ORGANISATION DE L'EAJE POUR LES 3-6 ANS
DANS UE-15, CZ, HU, PL (2000-2008)**

Indice d'offre horaire (service principal) (1)		Modalité du type de tarif (service principal) (2)		Financement (%PIB) iscsed0 (3)		Part du secteur public (4)	
SE	108,00	BE	G	DK	0,97	IE	100
HU	101,67	CZ	G	HU	0,97	LU	100
DK	101,33	EL	G	BE	0,69	HU	99
FI	101,33	ES	G	FR	0,64	BE	98
PL	95,33	FR	G	PT	0,57	CZ	98
PT	93,67	IE	G	PL	0,54	NL	98
CZ	93,33	IT	G	SE	0,54	EL	97
AT	92,00	NL	G	ES	0,52	FI	95
FR	89,33	PT	G	CZ	0,51	PL	92
DE	82,00	UK	G	LU	0,5	FR	87
EL	81,83	AT	P	DE	0,47	SE	83
BE	81,33	DK	P	IT	0,46	UK	83
ES	78,83	HU	P	AT	0,4	DK	75
NL	78,33	LU	P	NL	0,36	AT	70
IT	76,67	SE	P	FI	0,35	ES	66
IE	69,40	FI	F	UK	0,32	IT	60
UK	67,00	PL	F	EL	0,11	PT	55
LU	59,33	DE	L	IE	0	DE	39

(1) *Source* : Calcul voir Annexe ; Amerijckx & Humblet, 2008b ; (2) L=Libre ; G=Gratuit ; P=Proportionnel au revenu ; F=Forfait. NB : AT, PL = Forfait spécial pour les ménages à faibles revenus ; HU = gratuit pour les ménages à faibles revenus (Source : BDD-PEPSI) ; (3) Part du financement du niveau ISCED 0 en p.c. du PIB (Source : Eurostat, 2005) ; (4) en p. c., Source : BDD-PEPSI.

Les indicateurs d'accessibilité de l'EAJE pour les 3-6 ans (Tableau 5) révèlent une situation paradoxale par rapport à celle des enfants plus jeunes. L'accessibilité horaire est inférieure mais l'accessibilité financière est plus favorable. En effet, l'indice d'offre horaire annuel est de 86 pour les enfants de 3-6 ans, soit inférieur de 10 unités par rapport aux enfants de 0-3 ans. Six pays ouvrent leurs services pendant un équivalent horaire inférieur à la valeur minimale observée pour les services collectifs pour les enfants de 0-3 ans. Le Luxembourg occupe la place la plus défavorable.

Par contre, l'accessibilité financière est largement supérieure par rapport à l'accueil des enfants plus jeunes. La fréquentation est gratuite dans 7 des 18 pays², ce qui n'est jamais observé pour les enfants plus jeunes, et elle est en outre gratuite dans les services du secteur public dans trois autres pays (IE, UK, EL). Il est intéressant de noter que la fréquentation des services d'EAJE par les enfants âgés de 3 à 6 ans n'est pas gratuite dans les pays

² Le principe de gratuité ne s'applique pas à l'ensemble du temps d'ouverture des services. Certains pays offrent ainsi la gratuité pour quelques heures, seulement, sur la journée ; le reste du temps d'accueil étant payant.

scandinaves. Le montant de la participation parentale aux frais de garde est soit forfaitaire (FI, PL), soit proportionnel au revenu (AT, DK, HU, LU, SE), sauf en Allemagne où les services privés prédominent dans le secteur. L'Allemagne est en effet le seul pays où la part du secteur public est minoritaire, alors que c'était le cas de 7 pays sur 18 pour les services pour les enfants de 0-3 ans. Dans 14 pays sur 18, la part du secteur public est supérieure à 70%.

L'examen de la part du financement dans le PIB révèle des différences de niveaux très contrastées. Les quatre pays du quartile supérieur (BE, FR, DK, HU) dépensent quatre fois plus (en % de leur PIB) que les pays du dernier quartile (EL, FI, IE, UK).

2.3. LA QUALITÉ

Les deux indicateurs de qualité qui sont proposés concernent uniquement les services collectifs. Il s'agit du taux d'encadrement du personnel en contact direct avec les enfants, et de leur niveau de formation.

Pour les enfants de moins de 3 ans (Tableau 6), on observe que les pays scandinaves se singularisent par un taux d'encadrement très élevé, d'un adulte pour 3 enfants. Ils sont rejoints par le Royaume Uni ; notons toutefois que dans ce pays, les services collectifs sont très peu nombreux et peu accessibles. Une douzaine de pays voient leur ratio varier entre 5 et 7 enfants par adulte. Quelques pays présentent des valeurs similaires à celles observés dans le préscolaire (AT, DE, EL, ES). La formation est de niveau supérieur dans plus de la moitié des pays. Toutefois, deux pays européens ne dispensent pas de diplôme pour ce niveau (IE, PL) et dans un petit groupe de pays, dont la Belgique, les travailleurs de base de ce secteur ont un diplôme de niveau secondaire, souvent de type professionnel.

D'une façon générale, le niveau de formation est supérieur dans le préscolaire et les taux d'encadrement y sont moins élevés (Tableau 6). Tous les pays sauf trois (AT, CZ, DE) organisent le secteur préscolaire en employant des professionnels de niveau d'étude supérieur, y compris universitaire. Ici également les pays scandinaves se singularisent par des taux d'encadrement les plus élevés et très éloignés d'une organisation de type scolaire. Par contre, un petit nombre de pays organisent l'EAJE avec des taux d'encadrement variant de 20 à 30 enfants par adulte, faisant du préscolaire un service structuré de la même manière qu'une classe d'enseignement primaire.

TABEAU 6. INDICATEURS DE QUALITÉ POUR LES SERVICES DANS UE-15, CZ, HU, PL

Enfants 0-3 ans				Enfants 3-6 ans			
Taux d'encadrement moyen (1)		Niveau de formation (2)		Taux d'encadrement moyen (1)		Niveau de formation (2)	
DK	3	SE	3	DK	6	ES	3
UK	3,3	DK	2	FI	7	FI	3
FI	4	EL	2	NL	8	IE	3
SE	4	ES	2	SE	8	IT	3
IE	5	FI	2	UK	10,5	PT	3
NL	5	FR	2	HU	12,5	SE	3
PT	5,5	HU	2	PT	12,5	UK	3
HU	6	LU	2	CZ	12,7	BE	2
IT	6	NL	2	AT	13,3	DK	2
LU	6	PT	2	LU	14,3	EL	2
BE	7	AT	1	PL	15	FR	2
FR	7	BE	1	EL	17,7	HU	2
AT	10	CZ	1	BE	20	LU	2
DE	12	DE	1	DE	20	NL	2
EL	13,75	IT	1	ES	20	PL	2
ES	14	UK	1	IE	25	AT	1
CZ	nd	IE	0	FR	27	CZ	1
PL	nd	PL	0	IT	nd	DE	1

(1) 0-3ans : CZ, PL = offre très réduite, peu de données; 3-6ans : IT= variations régionales trop importantes (Source : BDD-PEPSI) ; (2) Formation dans les services collectifs : 0=rien; 1= secondaire; 2=Supérieur; 3=universitaire (Source : BDD-PEPSI).

2.4. LA PERFORMANCE

L'unique indicateur de performance que nous avons conservé pour décrire le système d'EAJE est relatif à l'ampleur de l'utilisation des services dans la population. L'utilisation dépend du niveau de la demande globale et du fait que les services existent et répondent à la demande et aux attentes des parents, qu'ils soient disponibles à proximité et accessibles sur le plan social, financier et des horaires d'ouverture (Amerijckx & Humblet, 2008a). Cet indicateur présente ainsi l'intérêt d'offrir une mesure de la demande satisfaite mais également l'inconvénient de n'offrir aucune indication relative à la demande non satisfaite par le système d'EAJE organisé.

L'indicateur utilisé a été calculé sur la base de l'enquête de population coordonnée par Eurostat, EU-SILC (voir Annexe 2 pour plus de détails). Les données proviennent de l'enquête réalisée en 2006 et qui porte sur 2005 comme année de référence. L'indicateur calculé est le pourcentage du nombre d'heures d'utilisation hebdomadaire d'un service formel d'EAJE par rapport à 40 heures par semaine (décrit comme '1 ETP' - Equivalent Temps Plein), et cela, par l'ensemble des enfants du groupe d'âge considéré. Un résultat de 100% de 1 ETP équivaldrait donc à une situation où tous les enfants de la tranche d'âge considérée ont utilisé des services formels d'EAJE pendant 40 heures

au cours de la semaine de référence. Le seuil de 40 heures a été choisi en référence à la durée hebdomadaire du travail³.

TABLEAU 7. MESURE D'UTILISATION DES MILIEUX EAJE FORMELS DANS LA POPULATION, SELON LE GROUPE D'ÂGE (EN P.C. D'UN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN DE 40 HEURES HEBDOMADAIRES)

0-3 ans		3-6 ans	
DK	58,85	DK	67,85
SE	38,03	IT	67,42
BE	28,01	ES	62,37
PT	25,63	BE	62,26
ES	21,96	FR	61,96
FR	21,27	SE	60,08
FI	19,14	HU	59,4
IT	18,89	PT ¹	56,81
NL	15,96	FI	54,81
UK	11,94	CZ	51,6
LU	11,76	DE	50,93
DE	11,17	LU	46,36
IE	7,17	EL	45,96
EL	6,06	NL	45,09
HU	5,52	AT	41,3
PL	1,93	PL	25,04
AT	1,93	UK	22,8
CZ	0,51	IE	11,75

(1) = Données pondérées à l'exception de PT, où les résultats portent exclusivement sur l'échantillon du pays ;

Source : SILC-2005 (Calcul, voir Annexe).

Dans tous les pays, à l'exception du Danemark, l'utilisation est très inférieure chez les enfants de moins de 3 ans par rapport à celle observée dans les services EAJE pour les enfants d'âge préscolaire. Le Danemark se singularise cependant par l'ampleur de l'utilisation des milieux d'EAJE parmi les enfants de moins de 6 ans. Chez l'ensemble des enfants de 0 à 3 ans, l'accueil dans les milieux formels de l'EAJE représente 59% de 1 ETP hebdomadaire, et représente 68% chez les enfants de 3-6 ans. Cette situation est exceptionnelle. La moyenne hebdomadaire d'utilisation est de 17% de 1 ETP chez les enfants de 0-3 ans, soit environ 7 heures par semaine, et chez les plus âgés de 49,6%, soit 20 heures hebdomadaires. En outre, les valeurs sont très dispersées dans les deux groupes d'âges. Dans six pays, l'utilisation de services formels par les enfants de moins de 3 ans est très marginale et représente moins de

³ Ce seuil est donc arbitrairement choisi, afin de rendre de compte de l'intensité d'utilisation moyenne au sein de la population de référence par rapport à un besoin de garde pour les parents qui travaillent à temps plein. Il a été préféré au seuil de 30 heures hebdomadaires, seuil du temps plein habituellement considéré dans la littérature spécifique pour l'EAJE.

10% de 1 ETP hebdomadaires (IE, EL, HU, PL, AT, CZ). Il faut cependant se rappeler que cet indicateur ne mesure pas les prestations informelles d'un personnel au domicile de l'enfant ni l'utilisation des services individuels formels (accueillantes à domicile) du secteur privé, limitation imposée par la structure d'enregistrement de l'information dans l'enquête EU-SILC⁴. De même, trois pays se singularisent par une utilisation très faible de services préscolaires dans le groupe d'âge des enfants de 3 à 6 ans. Il s'agit de PL, UK et IE. Notons néanmoins que pour le Royaume Uni ce résultat peut s'expliquer en partie par le fait que les enfants âgés de 5 ans sont admis à l'école primaire, hors du champ de l'étude et non pris en compte dans cet indicateur-ci d'EAJE. En outre, par manque de structures disponibles, certains enfants fréquentent parfois l'école primaire avant l'âge légal de 5 ans, ce qui accroît la différence avec les autres pays.

2.5. ANALYSES FACTORIELLES DES INDICATEURS D'EAJE DANS LES 18 PAYS UE

Les analyses factorielles ont pour objectif d'identifier les indicateurs les plus pertinents pour différencier les systèmes d'EAJE dans les pays européens.

Bien que la recherche ait privilégié les indicateurs quantitatifs, ce choix n'a pas pu être respecté pour la structure politique et légale du système d'EAJE. Pour pallier à cette difficulté, nous avons condensé les indicateurs relatifs à cette dimension en passant par une analyse factorielle des correspondances multiples (AFCM). Deux AFCM ont été effectuées sur les indicateurs de la structure politique et légale de l'EAJE, l'une relative aux enfants de 0-3 ans, et l'autre aux enfants de 3-6 ans (voir Annexe 1 pour les caractéristiques de ces AFCM).

Dans le cas de la première AFCM, on observe que les indicateurs relatifs à l'âge d'accès aux services préscolaires, au caractère intégré ou scindé du système EAJE et à la reconnaissance du droit d'accueil des enfants 0-3 ans sont bien représentés sur le premier axe, et l'âge d'accès aux services préscolaires structure également le deuxième axe (voir Annexe 1, Tableaux 9 & 10). Dans le cas des enfants de 3-6 ans, les indicateurs de l'âge d'entrée à l'école primaire, du type de tutelle ministérielle et du caractère intégré ou scindé du système d'EAJE structurent le premier axe, et la reconnaissance d'un droit à l'EAJE le second (Annexe 1, Tableaux 11 & 12). L'indicateur relatif à la déclaration de politique d'EAJE n'est retenu par aucune des deux analyses factorielles. Les scores factoriels sur la première dimension opposent les pays scandinaves (DK, FI, SE) et l'Espagne aux autres pays, que ce soit pour le système d'EAJE pour les enfants de 0-3 ans ou de 3-6 ans. Ces scores représentent ainsi une mesure qui marque la proximité ou l'éloignement par rapport au modèle politique scandinave.

Ces scores factoriels de la dimension politique ont ensuite été exportés dans la base de données reprenant les indicateurs quantitatifs par pays. Les conditions d'application de l'ACP ont été appliquées en a) retirant du modèle la variable 'coût' qui présentait un

⁴ Les accueillantes autonomes (secteur privé) sont à l'heure actuelle regroupées avec le personnel rémunéré non qualifié se trouvant au domicile de l'enfant.

coefficient inférieur à 0.4 dans la matrice de corrélations, et b) en sélectionnant la liste des indicateurs pour laquelle le test de Kaiser-Meyer-Olkin (mesure d'adéquation de l'échantillon des données) était le meilleur (voir Annexe 1, Tableaux 13 à 16 pour les caractéristiques des ACP).

Au final, pour le système d'EAJE des enfants 0-3 ans, on aboutit à un modèle où les deux premiers axes (valeurs propres de 2.14 et 1.02) expliquent 79% de la variance (KMO global = 0.69). Après une rotation varimax, il comprend les indicateurs 'politique', 'niveau de formation' et 'intensité d'utilisation des services' sur le premier axe, et l'indicateur 'modalités de fixation du tarif' sur le second. Pour le système d'EAJE des enfants 3-6 ans : le modèle (KMO global = 0,68), dont les deux premiers axes (valeur propre de 2.59 et 1.37) expliquent 66% de la variance, maintient six indicateurs après rotation varimax : 'indice d'offre horaire', 'niveau de financement' et 'intensité d'utilisation des services' sur le premier axe, 'encadrement', 'politique' et 'niveau de formation' sur le second.

TABLEAU 8. RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS ENTRÉS ET SÉLECTIONNÉS DANS LES ACP

Dimensions	Indicateurs	Indicateurs 0-3 ans		Indicateurs 3-6 ans	
		Entrés	Sélectionnés	Entrés	Sélectionnés
Structure politique et légale	Age de l'obligation scolaire	so	so	√	√
	Age de l'admission en préscolaire	√	√	so	so
	Tutelle	√	-	√	√
	Droit à l'accueil	√	√	√	√
	Politique intégrée	√	√	√	√
	Déclaration de politique nationale	√	-	√	-
Organisation	Indice horaire annuel du service collectif principal	√	-	√	√
	Part du secteur subventionné	√	-	√	-
	Modalités de fixation du tarif	√	√	√	-
	Coût (%APW) de la garde (<3ans)	√	-	so	so
	% PIB investi ISCED-0	so	so	√	√
Qualité	Taux encadrement moyen en service collectif	√	-	√	√
	Niveau de formation initiale requis pour le personnel en contact principal avec l'enfant	√	√	√	√
Performance	Intensité d'utilisation des services (%ETP)	√	√	√	√

so : sans objet.

Plusieurs constats peuvent être tirés de ces deux analyses (Tableau 8). Tout d'abord, les indicateurs concernant les quatre dimensions du système d'EAJE sont maintenus, à savoir la structure politique et légale, l'organisation, la qualité et la performance. Ils permettent ensemble de différencier les systèmes. L'indicateur 'politique', construit pour refléter la dimension politique et légale, est maintenu pour les deux systèmes d'EAJE par groupes d'âge. Pour l'organisation, c'est l'indicateur relatif aux modalités de fixation du tarif qui permet

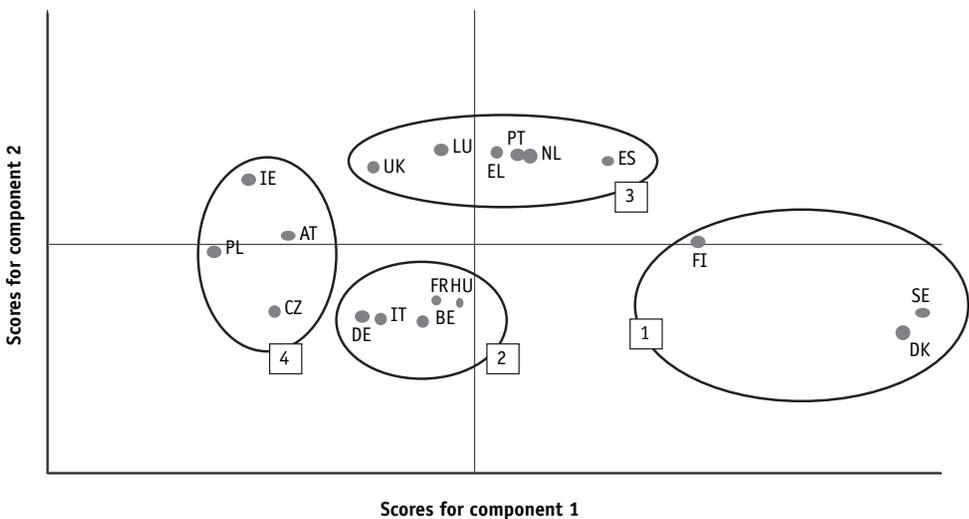
au mieux de contraster les systèmes d'EAJE pour les 0-3 ans. Par contre, ce sont les indicateurs 'indice d'offre horaire' et 'niveau de financement' qui différencient les systèmes préscolaires, l'offre horaire étant effectivement plus diversifiée et variable pour cette tranche d'âge que pour les enfants plus jeunes. Pour la qualité enfin, l'indicateur 'formation' est commun aux deux modèles, mais le taux d'encadrement reste en outre dans le modèle relatif aux enfants âgés de 3-6 ans, les services destinés aux enfants d'âge préscolaire des pays scandinaves s'apparentant moins à une structure scolaire que dans la majorité des pays européens.

3. ANALYSE TYPOLOGIQUES DES SYSTÈMES D'EAJE DANS LES 18 PAYS UE

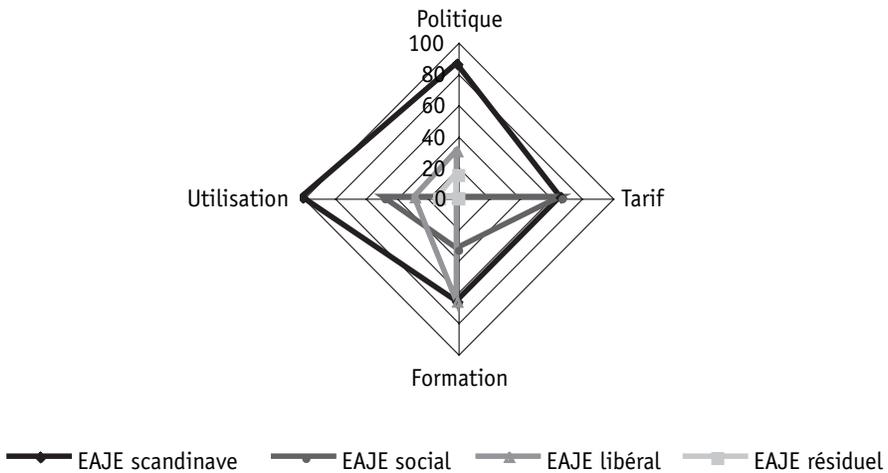
Partant de ces résultats, une typologie pour chaque groupe d'âges est proposée sur base des indicateurs retenus dans l'analyse factorielle. L'emplacement graphique des pays sur les plans factoriels permet de regrouper les pays selon les 4 indicateurs repris dans le modèle 0-3 ans (Politique, Tarif, Formation, Utilisation) et les 6 indicateurs repris dans le modèle 3-6 ans (Politique, Horaires, Investissement, Formation, Ratio, Utilisation).

Pour les politiques d'EAJE concernant les 0-3 ans, les pays se répartissent en 4 groupes: (DK, FI, SE), (BE, DE, FR, HU, IT), (EL, ES, LU, NL, PT, UK) et (AT, CZ, IE, PL)(Graphique 1). Pour illustrer les quatre types d'EAJE, le Graphique 2 présente le profil d'un pays représentatif de son groupe; le Danemark pour le groupe 1, la Belgique pour le groupe 2, les Pays Bas pour le groupe 3 et l'Irlande pour le groupe 4. Les valeurs des indicateurs sont organisées de façon centrifuge. Les valeurs de référence sont organisées sur une échelle allant de 0 à 100 de la manière qui suit. Indicateur 'politique' : distance ou proximité du modèle scandinave ; indicateur 'formation' : de l'absence de formation à la formation supérieure universitaire ; indicateur 'tarif' : de la tarification libre à la gratuité ; indicateur 'utilisation' : en pourcentage de l'utilisation maximale observée.

GRAPHIQUE 1. ACP POUR LES 0-3ANS



GRAPHIQUE 2. TYPOLOGIE DU SECTEUR DE L'EAJE (0-3 ANS)

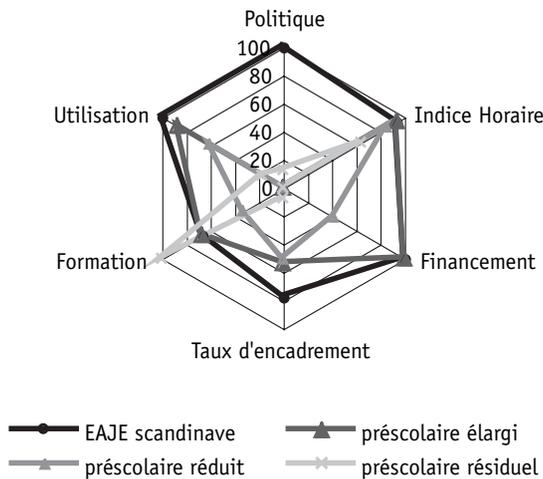


On note le fort contraste entre le Danemark et les trois autres pays, que ce soit pour la réalisation d'une politique intégrée et du droit à l'accueil pour les enfants 0-3 ans (indicateur 'politique') ou pour le niveau d'utilisation mais également du fait que les valeurs sur les deux autres dimensions sont les plus favorables. Le profil du Danemark représente donc le groupe dont le système d'EAJE pour les 0-3 ans cumule les valeurs les plus élevées des indicateurs. A l'inverse, l'Irlande est caractérisée par les valeurs les plus faibles des indicateurs. Les types représentés par la Belgique et les Pays Bas sont intermédiaires : la Belgique étant caractérisée par sa tarification sociale et un niveau moyen d'utilisation, et les Pays Bas par un niveau de formation élevé et une tarification libre. Ces quatre types peuvent être qualifiés par les dimensions qui les caractérisent réciproquement de la manière suivante : le type *EAJE scandinave* (DK, FI, SE), *social* (BE, DE, FR, HU, IT) ; *libéral* (EL, ES, LU, NL, PT, UK) et *résiduel* (AT, CZ, IE, PL).

Tenant compte de la variation dans les définitions relatives à la qualification des types de systèmes, précisons le sens qu'il leur est ici donné. Le type *scandinave* fait référence au large développement des politiques publiques (faiblesse du secteur privé) et des services (offre) d'EAJE (Antonnen & Sipilä, 1996 ; Daly & Lewis, 2000). Ces politiques ont une visée universelle et participent en ce sens dans ces pays à une démarchandisation des droits sociaux (Esping-Andersen, 1990). Quant au type *résiduel*, il renvoie à une politique extrêmement ciblée de la population concernée par l'accès aux services (Titmuss, 1974) et la question de l'EAJE est renvoyée à la sphère privée. Dans le type *libéral*, le secteur privé prédomine, et si l'offre est relativement développée, elle est réellement modulée par le marché ainsi que par le financement par la demande. Enfin, le type *social* est caractérisé par un système mixte (public et privé) avec une prédominance du secteur public qui assure l'accessibilité financière, au travers d'une modulation tarifaire selon les revenus des ménages et une utilisation moyenne au sein de la population.

Pour les 3-6 ans, la projection des pays sur le plan factoriel ne permet pas d'isoler aisément des sous-groupes de pays, à l'exception, d'une part d'un groupe de trois pays scandinaves (DK, FI, SE) et, d'autre part, d'un groupe de deux pays, l'Irlande et le Royaume Uni. Le type *EAJE scandinave* (DK, FI, SE) se caractérise par des résultats plus favorables que dans les autres types pour toutes les dimensions tandis que c'est l'opposé pour le groupe (IE et UK). Parmi les 13 pays restants, il apparaît peu de différences qualitatives dans la mesure où ils partagent un développement sur le plan des horaires d'ouverture, de l'utilisation, du financement et de la formation, ainsi qu'une distance par rapport à la dimension 'politique'. Par contre, ils diffèrent par leurs valeurs sur l'échelle de ces indicateurs. Deux sous-groupes sont ainsi différenciés, le type *préscolaire élargi* (BE, ES, FR, HU, IT, LU, PT) et le type *préscolaire réduit* (AT, CZ, DE, EL, NL). L'analyse des graphiques permet en outre d'identifier un type de *préscolaire résiduel* (IE, UK) avec une utilisation et un niveau de financement extrêmement réduits. Le Graphique 3 présente le profil d'un pays représentatif de chaque groupe; le Danemark pour le groupe 1, la Hongrie pour le groupe 2, l'Autriche pour le groupe 3 et l'Irlande pour le groupe 4.

GRAPHIQUE 3. TYPOLOGIE DU SECTEUR DE L'EAJE (3-6 ANS)



Le type *préscolaire élargi* partage avec celui d'*EAJE scandinave* des horaires larges d'ouverture, un financement élevé ainsi qu'une forte intensité d'utilisation par la population. C'est sur ces deux derniers points que ce modèle se distingue du modèle *préscolaire réduit*.

Un certain nombre de pays se trouvent associés dans les deux typologies d'EAJE par groupes d'âge. Il s'agit des pays scandinaves (DK, FI, SE), groupe dont les caractéristiques sont les plus favorables au niveau des quatre dimensions caractérisant le système. Un deuxième groupe de pays partage un profil se rapprochant partiellement de ce modèle sur le plan de l'organisation et de l'utilisation (BE, FR, HU, IT). Un troisième groupe présente un niveau de développement limité et avec une forte présence du secteur privé (PB et EL). Enfin, l'Irlande se singularise par une politique d'EAJE quasiment inexistante.

On constate par ce biais que la moitié des pays étudiés ont développé des politiques qui se positionnent de manière identique au sein des deux groupes d'âges. Ceci n'implique pas que les politiques pour les deux groupes d'âges soient identiques dans ces pays, mais bien qu'il existerait au sein de chacun de ces Etats un certain degré de cohérence entre les politiques pour les deux groupes d'âges. Autrement dit, un pays développant une politique large et soutenue pour les 0-3 ans - ou à l'inverse aucune politique, est cohérent pour ce qui concerne le système pour les 3-6 ans. Pour les autres pays, la différence de classement entre les types de systèmes correspondant aux deux groupes d'âges joue toujours en défaveur des 0-3 ans : les pays sont alors relativement plus généreux pour les 3-6 ans que pour les 0-3 ans, à l'exception de l'Allemagne où c'est l'inverse. Ces constats soulignent l'intérêt de considérer distinctement ces deux groupes d'âges dans les analyses dans la mesure où les résultats sont non seulement distincts dans l'absolu (les problématiques notamment n'étant pas les mêmes) mais aussi relativement, entre groupes d'âges.

CONCLUSION

Cet article a pour but de comparer les systèmes pour la petite enfance au moyen d'indicateurs. Quatorze indicateurs ont été utilisés pour refléter quatre dimensions des systèmes d'EAJE, la dimension politique et légale, l'organisation, la qualité et la performance. La disponibilité de données de qualité demeure un obstacle de grande ampleur. C'est un enjeu très important pour les études comparées des systèmes d'EAJE qui très souvent utilisent des données de faible qualité, que ce soit au niveau de leur validité, de leur fiabilité, de leur exactitude et de leur exhaustivité. Ces dernières se rapportent rarement aux quatre dimensions du système d'EAJE. L'enquête SILC pourrait jouer un rôle dans l'accès à une information de qualité sur la population et les ménages, en particulier à propos de l'utilisation et du coût de la garde non parentale. Un indicateur d'utilisation en a été extrait pour cette étude, mais l'enquête ne comporte pas de données sur la demande non satisfaite ni sur les frais de garde non parentale. En outre, les proportions variables de ménages concernés par la problématique de garde non parentale des enfants entre les 25 pays membres limitent à l'heure actuelle l'exploitation de l'enquête SILC pour des raisons de taille des sous échantillons. Ces différentes lacunes devraient être corrigées.

Notre recherche a bénéficié d'un soutien important pour la collecte des données, ce qui a permis de faire des propositions d'un nombre élevé d'indicateurs et de collecter les valeurs correspondantes pour 18 pays de l'UE. Suite à l'analyse comparée des valeurs des indicateurs et aux deux typologies suggérées, l'une concernant le système d'EAJE pour les enfants de 0-3 ans et l'autre pour les enfants de 3-6 ans, plusieurs résultats sont à souligner. Le premier concerne le caractère parfois lacunaire des systèmes d'information nationaux ou leur faible accessibilité, qui ont nécessité d'exclure de la base de données 7 pays sur les 25 états membres. Le second concerne le caractère additionnel des quatre dimensions proposées pour caractériser les systèmes d'EAJE. Les deux typologies 0-3 ans et 3-6 ans reposent sur des indicateurs relatifs aux quatre

dimensions caractérisant les systèmes mais les séries d'indicateurs diffèrent. La formation est un indicateur de qualité commun aux deux modèles mais le taux d'encadrement est maintenu dans le modèle relatif au préscolaire 3-6 ans. Pour ce qui concerne l'accessibilité, les indicateurs utiles pour contraster les 18 systèmes d'EAJE diffèrent pour les systèmes 0-3 et 3-6 ans : c'est l'indicateur relatif aux modalités de fixation du tarif qui est pertinent pour les systèmes 0-3 ans, tandis que c'est l'indice d'ouverture horaire pour les systèmes 3-6 ans. La dimension politique reste dans les deux typologies, de même que l'indicateur de performance.

Il nous faut enfin souligner le fait que les systèmes d'EAJE de 10 pays parmi les 18 comparés dans cette étude ont révélé une cohérence de classement entre leurs politiques relatives aux enfants de moins de 3 ans et de 3-6 ans. Cette observation n'est pas neuve concernant les trois pays scandinaves dont la politique est intégrée pour les enfants de moins de 6 ans. La cohérence pour l'EAJE des enfants de 0 à 6 ans (ou l'âge de la scolarité primaire) est une recommandation à la fois de l'OCDE et du Réseau des modes de garde des enfants qui s'inspiraient des pays scandinaves. Nous observons ici que la moitié des pays comparés partagent une certaine cohérence, même s'il n'y a pas intégration des deux systèmes comme dans le modèle scandinave, mais il est également important de relever que dans les 8 pays restants, les logiques politiques à l'œuvre dans les deux systèmes diffèrent et préparent peu cette intégration.

REFERENCES

- Amerijckx, G. and P. Humblet**, 2008a. “Disponibilité et qualité des indicateurs pour la petite enfance en Europe”, *Cahiers Economiques de Bruxelles*, vol. 51 (2/3), pp. 291-316.
- Antonnen, A. and J. Sipilä**, 1996. “European social care services : is it possible to identify models ?”, *Journal of European Social Policies*, 6, 2, pp. 87-100.
- Avdeyeva, O.**, 2006. “In support of mothers' employment : limits to policy convergence in the EU ?”, *International Journal of Social Welfare*, 15, pp. 37-49.
- Cochran, M.**, 1993. *International Handbook of Child Care Policies and Programs*. London : Greenwood Press.
- Daly, M. and J. Lewis**, 2000. “The Concept of Social Care and the Analysis of Contemporary Welfare States”, *British Journal of Sociology*, 51, 2, pp. 281-298.
- Esping-Andersen, G.**, 1990. *The three worlds of welfare capitalism*. Cambridge: Policy Press.
- Eurostat**, 2001-2005. *Dépenses publiques en éducation, niveau ISCED-0*. Luxembourg : European Communities.
- Eurostat**, 2005. *European Union – Survey on Income and Living Conditions (SILC)*, Brussels : European Commission.
- European Commission**, 2008. *Eurydice, The Information Network on Education in Europe*, Brussels : European Commission. Site Internet : <http://www.eurydice.org/portal/page/portal/Eurydice/EuryCountry>
- Gornick, J. C., M. Meyers and K. E. Ross**, 1997. “Supporting the employment of mothers : policy variation across fourteen welfare states”, *J Eur Soc Pol*, 7, pp. 45-70.
- Immervol, H. and D. Barber**, 2006. *Can parents afford to work? childcare costs, tax-benefits policies and work incentives*. Bonn : Institute for the Study of Labor.
- Jenson, J. and M. Sineau**, 1997. *Qui doit garder le jeune enfant? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*. Paris : Droit et Société.
- Korpi, W.**, 2000. *Faces of Inequality : Gender, Class and Patterns of Inequalities in different types of Welfare*, States Luxembourg LIS.
- Leira, A.**, 2002. *Working parents and the welfare state*. London : Cambridge University Press.
- Mahon, R.**, 2002, “What Kind of 'Social Europe'? The Example of Child Care”, *Social Politics: International Studies in Gender, State and Society*, 9, pp. 343-379.
- Meulders, D., S. Gustafsson, D. Del Boca, H. Symeonidou and J. Le Cacheux**, 2004. *The Rationale of Motherhood Choices : Influence of Employment Conditions and of Public Policies*. Belgium : European Commission.
- Nardo, M, M. Saisana, A. Saltelli, S. Tarantola, A. Hoffman and E. Giovannini**, 2005. *Handbook on Constructing Composite Indicators Methodology and users guide*. Paris : OECD.
- Organization for Economic Co-operation and Development**, 2001(c). *Starting Strong I. Early Childhood Education and Care*. Paris : OECD.
- Organization for Economic Co-operation and Development**, 2006(g). *Starting Strong II. Early Childhood Education and Care*. Paris : OECD.

Réseau des modes de gardes d'enfants et d'autres mesures destinées à concilier les responsabilités professionnelles et familiales, 1996. *A review of services for young children in the European Union. 1990-1995*. Brussels : European Commission.
Titmuss, R., 1974. *Social Policy*, London: Allen & Unwin.

BASE DE DONNEES PEPSI : SOURCES

Amerijckx, G. and P. Humblet, 2008b. "Country Factsheets of Early Childhood Education & Care Services in European Countries", Bruxelles : Humblet, P.C. & Meulders, D. <http://www.ulb.ac.be/soco/pepsi/countryfactsheets.htm>

Amerijckx, G., 2008. *Vision de la politique de la petite enfance au sein de l'union européenne -15*, Bruxelles : Amerijckx & Humblet, Projet « Politiques publiques pour promouvoir l'emploi des parents et l'inclusion sociale », rapport non publié.

Bradshaw, J. and N. Finch, 2002. *A comparison of childcare benefit packages in 22 countries*. Leeds : Department for Work & Pensions.

Cameron, C., M. Candappa, S. McQuail, A. Mooney, P. Moss and P. Petrie, 2003. *Early Years and Childcare International Evidence project : the workforce*. London : Department of Education and Skills.

CESifo Research Network, 2002. *Childcare Benefits Schemes*. Munich: CESifo.

Clearinghouse on International development on Child, Youth and Family Policy, 2004. *Highlights: Austria, Belgium, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Ireland, Italy, Luxembourg, Netherlands, Portugal, Spain, Sweden, United Kingdom*. New York : Columbia University.

Cleveland, G. and M. Krashinsky, M., 2003. *Financing ECEC services in OECD countries*. Paris : OECD.

Eurostat, 2001-2005. *Dépenses publiques en éducation, niveau ISCED-0*. Luxembourg : European Communities.

Eurostat, 2002. *Feasibility study on the availability of comparable child care statistics in the European Union*. Luxembourg : European Communities.

Eurostat, 2004. *Development of a methodology for the collection of harmonised statistics on childcare*. Luxembourg : European Communities

Eurostat, 2005. *European Union – Survey on Income and Living Conditions (SILC)*, Brussels : European Commission.

European Commission, 2005. *Reconciliation of work and private life : a comparative review of thirty european countries*. Belgium : European communities.

European Commission, 2008. *Eurydice, The Information Network on Education in Europe*, Brussels : European Commission. Site Internet : <http://www.eurydice.org/portal/page/portal/Eurydice/EuryCountry>

Immerwol, H. and D. Barber, 2006. *Can parents afford to work? childcare costs, tax-benefits policies and work incentives*. Bonn : Institute for the Study of Labor.

Kammerman, S. B., 2000. *Early Childhood Education and Care : An overview of developments in OECD Countries*. Columbia : Columbia University.

Luxembourg Income Study, 2003. *Family Policy database*, Luxembourg : LIS. Site Internet : <http://www.lisproject.org/techdoc.htm>

- Meulders, D., S. Gustafsson, D. Del Boca, H. Symeonidou and J. Le Cacheux, 2004.** *The Rationale of Motherhood Choices : Influence of Employment Conditions and of Public Policies.* Belgium : European Commission.
- Mooney, A., C. Cameron, M. Candappa, S. McQuail, P. Moss, and P. Petrie, 2003.** *Early Years and Childcare International Evidence Project : Quality.* London : Thomas Coram Research Unit.
- Moss, P. and C. Cameron, 2002.** *Care work and the care workforce. Report on stage one and state of the art review.* London : Thomas Coram research Unit.
- Moss, P. and J. Bennett (ed), 2005.** Les programmes et de leur évaluation pour le préscolaire, *Enfants d'Europe*, 9, pp. 4-5.
- Moss, P. and P. Humblet (ed), 2006.** La relation public privé dans les services à l'enfance, *Enfants d'Europe*, 11, pp 1-32.
- Moss, P. and M. O'Brien, 2006.** *International Review of Leave Policies and Related Research.* London : Thomas Coram Research Unit.
- Moss, P. and J. Peeters (ed), 2008.** Les professionnels de la petite enfance. *Enfants d'Europe*, 15, pp. 1-32.
- Munton, T., A. Mooney, P. Moss, P., Petrie, L. Barclay, M.R. Mallardo, S. Barreau, A. Clark and J. Woolner, 2002.** *Research on Ratios, Group Size and Staff Qualifications and Training in Early Years and Childcare Settings.* London : Thomas Coram Research Unit.
- Organization for Economic Co-operation and Development, 1998-2006(a).** *Country Notes : Austria, Belgium (French & Flemish Communities), Czech Republic, Denmark, Finland, France, Germany, Hungary, Ireland, Italy, Netherlands, Portugal, Sweden, United Kingdom.* Paris : OECD.
- Organization for Economic Co-operation and Development, 1998-2006(b).** *Country Background Reports : Austria, Belgium (French & Flemish Communities), Czech Republic, Denmark, Finland, France, Germany, Hungary, Ireland, Italy, Netherlands, Portugal, Sweden, United Kingdom.* Paris : OECD.
- Organization for Economic Co-operation and Development, 2001(c).** *Starting Strong I. Early Childhood Education and Care.* Paris : OECD.
- Organization for Economic Co-operation and Development, 2002-2007(d).** *Babies & Bosses : Reconciling Work and Family Life,* Paris : OECD Publishing.
- Organization for Economic Co-operation and Development, 2004(e).** *Benefits and Wages.* Paris : OECD.
- Organization for Economic Co-operation and Development, 2004(f).** *Family Database.* Paris : OECD. Site Internet : http://www.oecd.org/document/54/0,3343,en_2649_39263238_38082166_1_1_1_37455,00.html
- Organization for Economic Co-operation and Development, 2006(g).** *Starting Strong II. Early Childhood Education and Care.* Paris : OECD.
- Petrie, P., P. Moss, C. Cameron, M. Candappa, S. McQuail and A. Mooney, 2003.** *Early Years and Childcare International Evidence Project : Provision of Services.* London : Thomas Coram Research Unit.
- Plantenga, J. and M. Siegel, 2004.** *Position Paper "Childcare in a changing world". Part I: European childcare strategies.* Groningen : Rijksuniversiteit Groningen.

Rostgaard, T. and T. Fridberg, 1998. *Caring for children and older people - A comparison of european policies and practices*. Copenhagen, Danish National Institute of Social Research. Social Security In Europe.

Vincent, L. and M.I. Farfan Portet, 2003. *La réforme du barème appliqué à l'accueil de la petite enfance : une comparaison internationale des systèmes de tarification des milieux d'accueil à la petite enfance*. Bruxelles : Sesa.

ANNEXES

ANNEXE 1. LES ANALYSES FACTORIELLES DES CORRESPONDANCES MULTIPLES (AFCM)

Ces AFCM ont été effectuées sur le logiciel SPSS 16.0.1 5

1. AFCM des indicateurs de la structure politique et légale de l’EAJE relative aux enfants de 0-3 ans

Les indicateurs sont repris dans le Tableau 2.

TABLEAU 9. RÉSUMÉ DU MODÈLE AFCM (0-3ANS)

Dimensions	Alpha de Cronbach	Part de la Variance expliquée		
		Total (Eigenvalue)	Inertie	% Variance
1	0,829	2,969	0,594	59,39
2	0,181	1,17	0,234	23,397
Total		4,139	0,828	
Moyenne	,646 ^a	2,07	0,414	41,394

a. Moyenne de l'Alpha de Cronbach basé sur l'Eigenvalue moyen.

Les deux premières dimensions ont une valeur propre supérieure à 1, critère de sélection pour l’analyse.

TABLEAU 10. MESURES DE DISCRIMINATION AFCM (0-3ANS)

	Dimensions		
	1	2	Mean
Age préscolaire	0,841	0,786	0,813
Tutelle	0,25	0,339	0,295
Document de politique	0,349	0,017	0,183
Système EAJE	0,876	0,002	0,439
Droit accueil	0,653	0,026	0,34
Total actif	2,969	1,17	2,07
% Variance	59,39	23,397	41,394

Les mesures de discrimination sur la première dimension sont supérieures à 0.50 pour les indicateurs relatif à l’âge d’accès aux services préscolaires, à la politique EAJE intégrée ou disjointe et au droit d’accueil.

2. AFCM des indicateurs de la structure politique et légale de l'EAJE relative aux enfants de 3-6 ans

Les indicateurs sont repris dans le Tableau 3.

TABLEAU 11. RÉSUMÉ DU MODÈLE AFCM (3-6ANS)

Dimensions	Alpha de Cronbach	Part de la Variance expliquée		
		Total (Eigenvalue)	Inertie	% Variance
1	0,737	2,438	0,488	48,753
2	0,265	1,269	0,254	25,389
Total		3,707	0,741	
Moyenne	,576 ^a	1,854	0,371	37,071

a. Moyenne de l'Alpha de Cronbach basé sur l'Eigenvalue moyen.

Les deux premières dimensions ont une valeur propre supérieure à 1, critère de sélection pour l'analyse.

TABLEAU 12. MESURES DE DISCRIMINATION AFCM (3-6ANS)

	Dimensions		
	1	2	Mean
Age scolaire	0,79	0,295	0,542
Tutelle	0,743	0,007	0,375
Document de politique	0,14	0,092	0,116
Système EAJE	0,75	0,059	0,404
Droit accueil	0,015	0,817	0,416
Active Total	2,438	1,269	1,854
% of Variance	48,753	25,389	37,071

Les mesures de discrimination sur la première dimension sont supérieures à 0.50 pour les indicateurs de l'âge d'accès aux services préscolaires, de la politique EAJE intégrée ou disjointe et de la tutelle politique.

3. ACP (0-3 ans et 3-6 ans)

TABLEAU 13. MATRICE DE CORRELATIONS DE L'ACP (0-3 ANS)

	Politique	Horaires	Secteur Public	Tarif	Coût	Encadrement	Formation	Utilisation
Politique	1							
Horaires	-0.5670	1						
Secteur public	0.0113	-0.0903	1					
Tarif	0.1721	-0.0138	-0.3576	1				
Coût	0.3974	0.2949	-0.2920	0.3554	1			
Encadrement	0.3230	-0.6669	-0.3814	0.1426	-0.2826	1		
Formation	-0.4584	0.1026	-0.1265	0.0417	-0.0666	-0.0803	1	
Utilisation	-0.6451	0.2320	-0.0261	-0.1589	-0.2703	-0.2729	0.5140	1

TABLEAU 14. MATRICE DE CORRELATION DE L'ACP (3-6ANS)

	Politique	Horaires	Secteur Public	Tarif	Financement	Encadrement	Formation	Utilisation
Politique	1							
Horaires	-0.5094	1						
Secteur Public	0.0122	-0.0575	1					
Tarif	-0.3890	0.3279	-0.2775	1				
Financement	-0.2069	0.5067	-0.1185	0.1642	1			
Encadrement	0.5317	-0.4073	-0.0481	-0.1937	-0.2523	1		
Formation	-0.3292	-0.1026	0.0176	-0.3243	-0.1965	-0.0940	1	
Utilisation	-0.2815	0.4343	-0.2213	0.0225	0.5020	-0.3170	-0.0333	1

TABLEAU 15. VECTEURS PROPRES DE LA MATRICE DE L'ACP POUR LES 0-3 ANS (ROTATION DES DEUX PREMIERS AXES)

	1	2
Variables		
Politique	-0,5852	0,0818
Tarif	-0,0022	0,9806
Formation	0,5718	0,1621
Utilisation	0,5749	-0,0743

TABLEAU 16. VECTEURS PROPRES DE LA MATRICE DE L'ACP POUR LES 3-6 ANS (ROTATION DES DEUX PREMIERS AXES)

	1	2
Variables		
Politique	-0,2444	0,5781
Horaires	0,5104	-0,0788
Financement	0,5412	0,2207
Encadrement	-0,3103	0,3853
Formation	-0,2468	-0,6794
Utilisation	0,4792	0,0292

**ANNEXE 2. CONSTRUCTION DES INDICATEURS “POURCENTAGE EN ÉQUIVALENT
TEMPS PLEIN DE L'UTILISATION MOYENNE” ET “HORAIRE D'OUVERTURE”.**

1. « Pourcentage en Equivalent Temps Plein de l'utilisation moyenne » par pays

Il s'agit de calculer l'utilisation des services d'EAJE en proportion d'une utilisation à temps plein. Cet indicateur constitue une mesure relative de l'utilisation, exprimée à l'aide d'un pourcentage. Il intègre d'autre part la dimension de l'intensité d'utilisation, étant donné qu'il retient le nombre d'heures d'utilisation, exprimé en ETP.

Cet indicateur est construit au départ de données individuelles de la base de données européenne *Survey on Income & Living Conditions* (SILC). La base de données EU-SILC vise à produire des indicateurs de qualité sur le revenu, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie. L'enquête annuelle est réalisée par les instituts nationaux de statistiques et centralisée par le European Statistical System. Elle comprend des données transversales concernant les ménages et leurs membres actifs, à savoir toute personne de 16 ans ou plus, et des données longitudinales (de 4 ans pour la plupart des pays) destinées à analyser le risque de pauvreté persistante. Cette base de données fournit plus spécifiquement des données sur l'utilisation des différents modes de garde (formel ou informel, collectif ou individuel) par les ménages composés d'enfants en dessous de l'âge de l'obligation scolaire au sein des pays de l'Europe.

Deux variables ont été utilisées pour calculer l'indicateur : le nombre habituel d'heures d'utilisation hebdomadaire 1) d'un service préscolaire (niveau ISCED-O) et 2) d'un service formel de *childcare* (comprenant tous les services formels pour la petite enfance, à l'exception des accueillantes autonomes du secteur privé regroupées par le questionnaire avec d'autres « personnel de maison »). Nous n'avons pas tenu compte de l'accueil extrascolaire des enfants de plus de 3 ans, car la variable est non disponible pour 5 pays sur 18, et lorsqu'elle l'est l'utilisation est faible (inférieure à 5% d'ETP).

Les deux variables retenues sont transformées afin d'obtenir un pourcentage d'équivalent temps plein (% ETP) moyen pour chaque variable. Elles sont ensuite additionnées pour présenter un pourcentage global pour le groupe d'âge, tous services confondus. La valeur de référence pour le calcul de l'ETP est de 40 heures hebdomadaires. La formule de calcul de l'indicateur est la suivante :

$$\left(\frac{\sum_{ij} [(HC_{ij}/40) \times UC_{ij}]}{N} \times 100 \right) + \left(\frac{\sum_{ij} [(HP_{ij}/40) \times UP_{ij}]}{N} \times 100 \right)$$

HC = nombre heures hebdomadaire d'utilisation (childcare)

UC = nombre utilisateurs (childcare)

HP = nombre heures hebdomadaire d'utilisation (preschool)

UP = nombre utilisateurs (preschool)

N= nombre d'enfants du groupe d'âge dans l'échantillon

2. Indicateur « horaire d’ouverture du service »

Une information détaillée et systématique portant sur un nombre conséquent de pays demeure difficile à trouver (Plantenga & al., 2004). Nous avons donc réalisé une enquête auprès d’experts nationaux dans les 18 pays européens afin de compléter les informations manquantes. Sur cette base, l’indicateur construit est « l’indice horaire d’ouverture du service ». Deux éléments interviennent dans la construction de l’indicateur :

- Le type de service retenu : le service collectif le plus fréquenté par le groupe d’âge.

Nous avons retenu les services collectifs car ceux-ci présentant globalement des horaires plus stables entre différents services en comparaison aux services d’accueil individuel.

TABLEAU 17. SERVICE COLLECTIF PRÉDOMINANT

	<3ans	3-<6ans
AT	krippen (crèche)	kindergarten (jardin d'enfants)
BE	crèche	école maternelle
CZ	jesle (crèche)	materka skola (école maternelle)
DE	krippen (crèche)	kindergarten (jardin d'enfants)
DK	aldersintegrerede institutioner (mixed age)	aldersintegrerede institutioner (mixed age)
EL	vrefonipiakous stathmous (mixed age)	nipiagogeio (jardin d'enfants)
ES	educación infantil (1º ciclo)	educación infantil (2º ciclo)
FI	päiväkoti-daghem (mixed age)	päiväkoti-daghem (mixed age)
FR	crèche	école maternelle
HU	bölcs_de (crèche)	óvoda (jardin d'enfants)
IE	day nursery (crèche)	preschool (école maternelle)
IT	asilo nido (crèche)	scuola dell'infanzia (école maternelle)
LU	crèche	classe d'éducation précoce (école maternelle)
NL	kinderdagverblijf	basisschool
PL	zlobki (crèche)	przedszkole (école maternelle)
PT	crèche	jardim de infância (jardin d'enfants)
SE	aldersintegrerede institutioner (mixed age)	aldersintegrerede institutioner (mixed age)
UK	day nursery (crèche)	preschool (école maternelle)

Source : Amerjckx, 2008c.

- les horaires habituels pour le type de service

L’indicateur est calculé sur une base de 10 heures par jour, 5 jours par semaine, 50 semaines par an. Un poids identique (1/3) est donné à chaque information ‘horaire’ (journée, semaine, année). En effet, il s’agit d’un calcul de l’accessibilité horaire sur la totalité de l’année civile, chacune des trois composantes participe à ce titre à part égale à l’offre en matière d’heures d’ouverture. La valeur de l’indicateur pour chaque pays se calcule comme suit, avec H = nombre heures d’ouverture ; J = nombre jours d’ouverture ; S = nombre de semaines d’ouverture :

$$\left(\frac{(H/10) + (J/5) + (S/50)}{3} \right) \times 100$$

